

VILLE du FOUSSERET
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 MARS 2019

PROCES VERBAL

*Nombre de
Conseillers
En exercice : 19
Présents : 11
Procurations : 3
Votants : 14*
PRESENTS

L'an deux mille dix-neuf, le cinq mars, à vingt-heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la ville du Fousseret, légalement convoqué le vingt-sept février, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LAGARRIGUE, Maire du Fousseret.

M. LAGARRIGUE Pierre – Mme AMIEL France – MM. BOCHEREAU Jean-Marie
BOST Romain – Mme CAPOUL Sabine – M. DARAN Jacques – Mme DUTREICH
Nicole GOUNOT Cécile – M. LIGONNIERE Vincent - Mme MENDONÇA Anny -
M. PELLETIER Alain -

ABSENTS
EXCUSES

M. BANULS Cédric ayant donné procuration à Mme MENDONÇA Anny.
Mme DROCOURT Angélique.
M. FAUR Philippe.
M. GRANIER Frédéric ayant donné procuration à Mme AMIEL France.
Mme SCHOCRON Françoise ayant donné procuration à Mme DUTREICH
Nicole.
Mme SENTENAC Danièle.

ABSENTS NON
EXCUSES

Mme GOUENNOU Stéphanie.
M. MENIER Richard.

ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

M. PELLETIER Alain est nommé secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 5 FEVRIER 2019

M. le Maire évoque les suites données aux délibérations prises au mois de février 2019.
Il demande aux élus s'ils souhaitent formuler des observations sur le compte rendu de la réunion du 5 février 2019. Dans la négative, il propose d'adopter ce compte rendu.

Le compte rendu de la réunion du 8 janvier 2019 est adopté par 12 VOIX POUR 2 abstentions : MME GOUNOT-M. BOST (absents au conseil municipal du 5 février 2019)
--

2019- 13 : CHOIX DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DE LA HALLE

M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'un appel d'offres a été lancé pour les travaux de rénovation de la halle.

La date limite de dépôt des offres était fixée au 25 février 2019. 8 entreprises ont répondu pour les 5 lots suivants :

LOT 1 : GROS ŒUVRE MAÇONNERIE

- Couserans construction
- Société Nouvelle Thomas et Danizan

LOT 2 : CHARPENTE COUVERTURE ZINGUERIE

- Couserans Construction
- Catra Btp
- Gallay

LOT 3 : SERRURERIE

- Catra Btp
- Fourcade

LOT 4 : ELECTRICITE

- ECD
- EEGI

LOT 5 : PEINTURE BACHES

- Lorenzi
- Catra Btp

Il ressort des réponses reçues de ces différentes entreprises que le coût total du marché, issu de ces propositions financières, en € HT, est nettement supérieur au montant initial estimé par l'architecte : 232 000 € au lieu de 189 000 € soit plus de 20 %.

De plus, les propositions techniques fort différentes entre entreprises et parfois éloignée du CCTP rendent nécessaires des précisions de la part des candidats.

Pour ces raisons l'architecte et M. le Maire ont convenu de la nécessité de rencontrer les entreprises ce mardi 5 mars et de solliciter les entreprises pour de nouvelles offres en vue de baisser le montant des propositions et de préciser les prestations à effectuer.

Pour ne pas impacter le calendrier du chantier, M. le Maire propose à l'assemblée de lui déléguer la signature des marchés dans le respect d'un montant maximal par lot.

En raison de l'importance de ces travaux pour la commune, Mme CAPOUL demande à ce qu'un conseil municipal spécial soit réuni pour ce projet de rénovation de la halle. Elle propose de réunir l'assemblée le jeudi 21 mars 2019, date de la réunion de la commission des finances pour les projets d'investissement.

M. le Maire accepte.

DOSSIER REPORTE

2019- 14 : APPROBATION DU PROJET DE RENOVATION DE LA PLACE DE LA HALLE ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

M. le Maire annonce qu'une réunion s'est tenue avec les services du Conseil départemental et de la communauté de communes afin d'approuver les travaux de rénovation de la place de la halle. Il s'est agi d'analyser les enjeux d'une telle opération sur la voirie départementale et d'étudier les possibilités de financement de ces travaux. Il résulte de cette rencontre que l'opération doit être découpée en phases correspondant au champ d'intervention des services départementaux et de la communauté de communes.

M. le Maire indique que l'opération doit être découpée en 4 tranches :

- Parvis de la halle, maîtrise d'ouvrage communale.
- Ensemble des trottoirs, maîtrise d'ouvrage intercommunale.
- Rd6 rue Sicard, maîtrise d'ouvrage départementale.
- Rd6 devant auberge puis rue Notre Dame, maîtrise d'ouvrage départementale.

M. Rodriguez, le maître d'œuvre du bureau d'études VRD Axe Ingénierie, devait établir un nouveau dossier technique avec plan et chiffrage de l'opération revus et corrigés. Malheureusement il n'a pas eu le temps de finaliser ce dossier.

M. le Maire demande à l'assemblée d'approuver le principe de la rénovation de la place de la halle et propose de reporter au 21 mars l'approbation du montant de l'opération et son découpage en plusieurs tranches de travaux.

DOSSIER REPORTE

2018- 15 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2018

Après avoir entendu l'énoncé du compte administratif qui est conforme au compte de gestion de Mme la trésorière Mme France AMIEL maire adjoint demande au conseil municipal de passer au vote du Compte Administratif 2018 et du Compte de Gestion 2018 dont le résultat est le suivant :

FONCTIONNEMENT

Dépenses :	1 745 201,44 €	Dépenses engagées :	Néant
Recettes :	1 869 034,62 €	Recettes engagées :	Néant
Report exercice antérieur :	+ 104 082,29 €		
Résultat de clôture 2018:	+ 227 915,47 €		

INVESTISSEMENT

Dépenses :	1 163 094,17 €	Dépenses engagées :	143 027,79 €
Recettes :	828 121,31 €	Recettes engagées :	Néant
Report exercice antérieur	+ 181 841,51 €		
Résultat de clôture 2018 :	- 153 131,35 €		

M. le Maire sort de la salle le temps du vote du Compte Administratif 2018 et du Compte de Gestion 2018.

M. BOCHEREAU note que le budget 2018 illustre une politique d'investissement volontariste mais qu'il a fallu puiser dans les réserves pour financer les travaux. Cela ne pourra pas être reproduit tous les ans.

MME AMIEL propose à l'assemblée d'approuver le Compte Administratif 2018 et le Compte de Gestion 2018.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2019-16 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2018

Il est constaté que le Compte Administratif 2018 présente un excédent de fonctionnement de 227 915.47 €, un déficit d'investissement de - 153 131.35 €, et 143 027.79 € pour les restes à réaliser d'investissement de 2017.

Les recettes d'investissement ont été inférieures aux dépenses en raison de subventions non perçues en 2018.

Le déficit d'investissement étant supérieur à l'excédent de fonctionnement l'intégralité de cet excédent doit être affectée à la section d'investissement.

Après avoir entendu et voté le Compte Administratif 2018, Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 :

227 915.47 € au compte R 1068 (affectation en réserve de la section d'investissement).
0.00 € au compte R 002 (Report en fonctionnement)

M. Le Maire propose au Conseil Municipal de voter l'affectation du résultat de fonctionnement 2018 ci-dessus proposé.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2019- 17 : ACQUISITION DE POSTES INFORMATIQUES ET DEMANDE DE SUBVENTION

M. le Maire informe l'assemblée du vieillissement du parc informatique de la mairie. Depuis quelques temps des dysfonctionnements et lenteurs affectent les postes informatiques. Une étude a été commandée au service informatique de l'ATD. Ce diagnostic a confirmé les insuffisances des appareils et a conclu à la nécessité d'augmenter fortement la mémoire vive des machines et de passer le parc sous le système d'exploitation Windows 10. M. le Maire propose donc de lancer une consultation pour le remplacement des ordinateurs et l'acquisition de deux tablettes et de demander une subvention pour ces acquisitions de postes auprès du Conseil départemental.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2019- 18 : PRESCRIPTION DE LA MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

M. le Maire fait part à l'assemblée de l'avancée des études préparatoires à la modification simplifiée du PLU. Désormais le groupement ASUP, bureau d'études qui suit notre dossier, en collaboration avec l'ATD, a pu établir un projet de délibération ainsi que d'arrêté pour prescrire la modification du PLU.

Il est nécessaire de modifier le PLU pour les motifs suivants :

- Prise en compte des remarques du contrôle de légalité et du jugement du tribunal administratif.
- Clarification des règles de la zone d'activité et modification de celles de l'OAP des Clottes dans le souci de permettre l'accueil de nouveaux habitants.
- Possibilité d'aménager un jardin associatif, inscription d'un changement de destination et toilettage du règlement après 3 ans d'application.

M. le Maire a demandé au bureau d'études de veiller à ce que la procédure se déroule dans les meilleurs délais.

M. le Maire demande à l'assemblée d'approuver cette délibération de prescription de la modification du plan local d'urbanisme.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2019- 19 : APPROBATION DES TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA POSTE DANS LE CADRE DE L'AGENDA AD'AP.

M. le Maire informe l'assemblée de l'avancée du projet de rénovation de La Poste, établi par l'architecte M. FRYDMAN. Désormais le dossier de permis de construire a été transmis au service instructeur du PETR. Une délibération approuvant les travaux de mise en accessibilité de cet établissement recevant du public ERP doit être prise et jointe au dossier. Ces travaux, qui pourraient être effectués dès 2020, sont issus de l'agenda ad'ap approuvé en 2016. Ils conduiront à la mise en conformité du bâtiment.

M. le Maire demande l'approbation de ces travaux de mise en accessibilité de La Poste.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

INFORMATIONS DIVERSES

Plan départemental de protection des forêts contre l'incendie : M. le Maire dit avoir reçu la version, pour avis, du plan départemental de protection des forêts contre l'incendie. La commune dispose de deux mois pour donner son avis sur ce dossier. M. le Maire propose que les élus puissent étudier ce document et que ce dossier soit à l'ordre du jour du conseil municipal d'avril. M. BOCHEREAU a pu
C.M. du 05/03/2019

lire le document. Il s'interroge sur la possibilité d'indiquer sur les flyers et autres documents touristiques intercommunaux la mention de l'interdiction de feux en forêts comme cela se pratique dans d'autres collectivités.

Travaux : M. le Maire annonce la fin du chantier d'isolation du plafond de la petite salle du Picon. Les combles de la Poste ont aussi été isolés par de la ouate de cellulose et le flocage de la sous face des appartements des écoles doit être effectué avant la mi-mars.

Inauguration des bâtiments rénovés de l'école, de la salle du Picon et de la mairie : M. le Maire donne le déroulement de la cérémonie d'inauguration de ces trois bâtiments rénovés qui se tiendra le mardi 26 mars 2019. Il souhaite associer les divers acteurs de ces chantiers, les personnels et usagers concernés.

Internet haut débit : M. le Maire fait part d'une réunion organisée par Haute Garonne Numérique le 26 mars 2019, à 18h30, dans la grande salle du Picon destinée à présenter aux Fousseretois les solutions de haut débit par radio et les grandes lignes du calendrier de mise en place de la fibre optique.

Affaires scolaires : M. le Maire donne les dernières informations issues du dernier conseil d'école élémentaire. La fermeture d'une classe est actée par les services de l'éducation nationale en raison de la diminution de l'effectif scolaire de 10 élèves. En ce qui concerne les rythmes scolaires, la scolarité se poursuivra sur 4,5 jours au 1^{er} septembre 2019.

Mme CAPOUL attire l'attention de l'assemblée sur les projets d'action au collège pour se battre contre le risque de fermeture d'une classe alors même que les effectifs ne baissent pas.

Lettre d'intention de M. FAUR : M. le Maire annonce la réception de l'avis de l'ATD relatif à la lettre d'intention de M. FAUR pour l'acquisition d'un bâtiment municipal rue Maubec. Cet avis énonce plusieurs conditions dont une estimation du bien par un avis des domaines. Les domaines ont donc été saisis pour estimer le bien. Ce dossier sera mis à l'ordre du jour quand les conditions seront réunies pour en débattre.

DVI : M. le Maire dit avoir demandé à la DVI de mettre en place une réduction de la vitesse maximale autorisée, à 70 km/h sur la route D 48, aux Archès, au vu des comportements d'automobilistes et des risques encourus. Par ailleurs, un radar pédagogique a été installé par le SDEHG route de Lasserre.

Règlement intérieur : M. le Maire fait part de la tenue d'une réunion le 12 mars 2019 destinée à finaliser le règlement intérieur. Il s'agit de recueillir les avis des représentants des personnels et de faire un point complet sur le document avant son passage en conseil municipal, après avis du Comité Technique du Centre de Gestion.

Développement économique : M. le Maire dit avoir rencontré Mme Laure Vigneaux, chargée de mission à l'agence AD'OCC, l'agence régionale pour le développement économique des entreprises. Au plan local, nombre d'artisans ou d'entreprises pourraient bénéficier de conseils ou d'aides au développement. Pour ce faire, une permanence pourrait être tenue par cet organisme, en mairie, sur un rythme mensuel.

PLH : M. le Maire indique que le plan local de l'habitat vient d'être approuvé par la communauté de communes. Il sera présenté prochainement aux conseillers municipaux pour avis.

Psychomotricien : M. le Maire annonce l'arrivée depuis le 07 janvier 2019 de M. Jean-Christian ASSEMAT en tant que psychomotricien en remplacement de Mme Frédérique GONZALEZ dans le cabinet para médical de la Poste.

Centre d'audition : M. le Maire fait part de l'ouverture, par Elodie CHAINE audio prothésiste, d'un centre d'audition au Fousseret au 1^{er} étage du bâtiment de l'opticienne.

QUESTIONS DIVERSES

Communication : Mme CAPOUL reconnaît que des efforts ont été accomplis pour améliorer la communication municipale, avec la refonte du site internet et le panneau lumineux. Elle demande cependant s'il ne serait pas possible d'ouvrir une page Facebook pour la mairie du Fousseret afin de rendre compte des initiatives diverses et variées de la commune.

Conseiller agricole : Mme GOUNOT annonce qu'un conseiller agricole va prochainement être nommé et installé au 2ème étage de la mairie du Fousseret.

Gestes qui sauvent : M. BOCHEREAU souhaite féliciter les agents qui sont intervenus en urgence pour faire un massage cardiaque à Sandra DEROUET victime d'un arrêt cardio respiratoire le vendredi 22 février 2019, en fin d'après-midi. Ces premiers gestes suivis de l'intervention des pompiers et du SAMU 31 ont permis de sauver cet agent des écoles. M. BOCHEREAU évoque aussi la nécessité de mettre en place un défibrillateur dans le secteur des écoles au vu de l'importance de cet établissement et de poursuivre et amplifier la formation des personnels.

Lutte contre l'incendie : M. BOCHEREAU note qu'un travail important avait été effectué il y a deux ans de mise à jour du plan communal de défense extérieure contre l'incendie, en liaison avec le SDIS 31. Il semblerait qu'il ne manque qu'une délibération à valider pour finaliser ce dossier et procéder aux investissements. M. le Maire indique qu'il va solliciter les services municipaux pour finaliser ce dossier et lancer les premiers équipements.

La séance est levée à 22h30.

NOM - PRENOM	SIGNATURES
M. LAGARRIGUE PIERRE	
MME AMIEL FRANCE	
M. BAÑULS CEDRIC	ABSENT EXCUSE PROC. A MME MENDONÇA
M. BOCHEREAU JEAN-MARIE	
M. BOST ROMAIN	
MME CAPOUL SABINE	
M. DARAN JACQUES	
MME DROCOURT ANGELIQUE	ABSENTE EXCUSEE
MME DUTREICH NICOLE	
M. FAUR PHILIPPE	ABSENT EXCUSE
MME GOUENNOU STEPHANIE	ABSENTE NON EXCUSEE
MME GOUNOT CECILE	
M. GRANIER FREDERIC	ABSENT EXCUSE PROC. A MME AMIEL
M. LIGONNIERE VINCENT	
MME MENDONÇA ANNY	

M. MENIER RICHARD	ABSENT NON EXCUSE
M. PELLETIER ALAIN	
MME SCHOCRON FRANÇOISE	ABSENTE EXCUSEE PROC. A MME DUTREICH
MME SENTENAC DANIELE	ABSENTE EXCUSEE